

Orbec, le 02 décembre 2021

A

L'ensemble des référents familiaux des résidents  
De l'EHPAD et du FAM d'ORBEC

Objet : Pass sanitaire valide

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce du ministère de la santé le 25/11/2021, les règles relatives au Pass sanitaire évoluent à compter du **15 décembre 2021**, pour :

- **Les seules personnes de 65 ans et plus.** Ces personnes devront avoir fait leur **rappel, à partir du moment où elles y sont éligibles (soit 6 mois après leur dernière injection).**
- **Les personnes vaccinées avec du Janssen.** Ces personnes devront avoir fait leur **rappel à 1 mois).**

et au terme d'un délai de **4 semaines supplémentaires maximum.** Au-delà, leur QR code sera désactivé automatiquement.

La validité des tests RT-PCR et antigéniques pour le Pass sanitaire est ramenée à **24 heures** depuis le **29 novembre 2021.**



Aussi, à compter du **15 décembre**, les conditions d'accès à l'EPMS Marie du Merle pour les visiteurs de **65 ans et plus** évoluent. Ces derniers devront avoir leur Pass sanitaire valide selon leur schéma vaccinal avec la dose de **rappel**, sinon, l'accès à l'EPMS leur sera refusé.

Je vous remercie de votre compréhension. La cadre de santé reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



La Directrice Déléguée

  
Nathalie JEZEQUEL